

Augmentation du prix de l'électricité

Une dérèglementation catastrophique pour les Français

Le gouvernement a annoncé une nouvelle augmentation du prix de l'électricité au 1^{er} août 2023.

Cette hausse de +10% vient s'ajouter à celle de +15% du 1^{er} février 2023. En 2023, les Français vont donc subir une augmentation de +25% en une année. Depuis 2006, les Tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE) ont augmenté de +63% !

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a rappelé fin juin 2023 que «le gouvernement a limité à +15% TTC la hausse moyenne des TRVE au 1^{er} février 2023, alors que le calcul des coûts de fourniture réalisé par la CRE à cette date aurait donné une hausse théorique de 99%. Au 1^{er} août 2023, les TRVE théoriques se situent désormais 74,5% TTC au-dessus des tarifs gelés actuellement en vigueur».

La fin programmée du bouclier tarifaire fin 2024 va probablement générer de nouvelles hausses en 2023 d'un niveau très important pour réaliser un rattrapage par rapport au prix déterminé par la CRE.

Pour FO Énergie, ces augmentations des TRVE sont purement et simplement la conséquence de la dérèglementation du marché de l'énergie.

Aucun gouvernement depuis ces vingt dernières années n'a eu le courage d'une part de réaliser un bilan contradictoire de l'ouverture des marchés et, d'autre part, de reconnaître que cette ouverture est un échec total.

Il en va pourtant de l'intérêt général tant cette ouverture des marchés condamne les Français, les entreprises et les industries à être les victimes des marchés financiers.

FO Énergie trouve inacceptable de faire payer aux consommateurs le prix du

maintien d'une concurrence idéologique et purement artificielle.

À l'heure des enjeux portés par l'électricité, à l'heure de l'impératif climatique et de l'avenir du secteur énergétique français, il faut mettre un terme à ce désastre économique et social qui ne sert en rien l'intérêt général, mais plutôt celui des marchés financiers.

Contraint par l'Europe d'aligner les prix de l'électricité sur ceux du gaz, ces augmentations successives ne sont malheureusement qu'un début, car il s'agit du début de la fin du bouclier tarifaire. Le contribuable qui est aussi consommateur aura encore à régler la note dans les mois à venir. C'est pourquoi FO Énergie porte un projet d'avenir : le Pôle public nationalisé de l'énergie décarbonée.

.....
Communiqué de la Fédération de l'Énergie et des Mines FO (FNEM-FO)

Communiqué

Suppression du bénéfice du chèque vacances pour les fonctionnaires retraités

L'UCR-FO a pris connaissance de la circulaire de la Direction générale de l'administration de la Fonction publique (DGAFP) datée du 25 juillet et diffusée le 1^{er} août qui supprime le «bénéfice» du chèque vacances pour les fonctionnaires retraités à compter du 1^{er} octobre 2023.

Selon la DGAFP, cette mesure qui s'inscrit dans le cadre des coupes budgétaires exigées pour chaque ministère par E. Macron et E. Borne, va toucher près de 20 000 personnes retraitées chaque année remettant ainsi en cause la possibilité pour ces dernières de pouvoir partir en vacances.

Cette mesure s'inscrit également dans une politique qui voit le pouvoir d'achat des retraités diminuer

depuis des années.

Ainsi, depuis 2017, depuis l'arrivée à la présidence d'Emmanuel Macron qui s'est fait élire en promettant : «Avec moi, le pouvoir d'achat des retraités sera préservé», ce dernier a baissé de 7,6% et leur a fait perdre plus de 2 mois de pension (et même 9,4% et 3,3 mois pour les 30% de retraités qui ont subi la hausse de la CSG).

Aussi, l'UCR-FO exige la suppression de la circulaire du 25 juillet et le rétablissement du chèque vacances pour les retraités. Cette demande s'inscrit dans le cadre de la campagne* engagée par le groupe des 9 (UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR CFE-CGC, FSU, UNIR-Solidaires, FGR FP, LSR et UNRPA Ensemble & Solidaires) exigeant 10% d'augmentation immédiate en 2023 des retraites et pensions.

.....
*Notons que cette campagne a recueilli, depuis le 12 juillet, plus de 25 000 signatures sur Change.org (<https://chng.it/DWNh5nnd88>).

Paris, le 29 août 2023